

**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
GRILLE DE REMUNERATION TVL-1**

Cette grille n'est plus appliquée depuis le 1^{er} septembre 2012 pour les nouveaux contrats (mise en extinction).

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 29h/semaine
2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2022**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	3 398,53 €	29,30 €
2	1	3 756,56 €	32,38 €
3	3	4 032,61 €	34,76 €
4	6	4 314,24 €	37,19 €
5	10	4 850,17 €	41,81 €
6	15	5 004,24 €	43,14 €

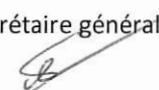
Cette grille est indexée sur le TVL.

1. Autres éléments de rémunération

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de Noël	80% d'un mois de salaire	Versé en novembre
Indemnité classe découverte	18,04 €	Taux journalier multiplié par le nombre de jours du séjour dans la limite de 21 jours/an

Le secrétaire général


Sylvain Clairét

Le proviseur


Alain Houille

Le Secrétaire Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

